



## ■■■ L'ESS au cœur des politiques territoriales ■■■

Séminaire  
18 janvier 2011, à Saint-Etienne



## Des Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire

### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### ■■ L'action

Les Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES) soutiennent une approche globale de la compétitivité des entreprises, non limitée à la seule innovation technologique : le social, l'environnement, la formation des salariés, l'export et l'usage renforcé des technologies de l'information et de la communication sont aussi considérés comme facteurs de performance.

Ils se caractérisent par l'existence d'une structure de gouvernance propre à chacun d'eux. Cette structure, qui prend le plus souvent une forme associative, représente le PRIDES. Elle assure une fonction d'animation et d'ingénierie du Pôle :

- Mutualisation : économies d'échelle, augmentation des compétences, hausse de qualité des produits, du volume des marchés, renforcement du dialogue social... Grâce à la mutualisation de leurs moyens et savoir-faire, les PME membres d'un PRIDES peuvent retirer nombre d'avantages de leur appartenance au réseau.
- Un contrat d'objectifs : le label PRIDES est formalisé par un contrat d'objectifs pluriannuel signé entre le PRIDES et la Région, assorti d'une convention financière annuelle qui l'assure d'une aide au fonctionnement (coordination, offre de services collectifs...) et à la réalisation des projets coopératifs de ses adhérents.
- Une aide individuelle : parallèlement, l'entreprise membre peut bénéficier d'une aide individuelle directe (prêt à taux zéro, subvention).

## ■ ■ Cible(s)

Les PRIDES sont des réseaux d'entreprises qui maillent l'ensemble du territoire et représentent la plupart des filières de compétences des acteurs économiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Près de 3.000 petites et moyennes entreprises regroupées
- 29 PRIDES labellisés à fin 2008
- Près de 200.000 emplois régionaux à terme

## ■ ■ Objectifs

Les PRIDES permettent de :

- densifier le tissu productif des moyennes entreprises (2 % seulement d'entre-elles ont entre 20 et 250 salariés).
- veiller à un développement régional équilibré face au mouvement de métropolisation qui accélère la concentration de richesse.
- améliorer l'attractivité de la région par l'affirmation de compétences économiques fortes.
- développer une approche globale et intégrée de la compétitivité des entreprises qui ne soit pas réduite à la seule composante innovation technologique.

Deux axes forts :

- **Soutenir un mode d'organisation en réseau des entreprises au niveau régional**

Le succès économique de ces démarches dépend de la mobilisation effective des entreprises, particulièrement difficile notamment dans la phase de démarrage. Or, cette mobilisation des entreprises sera directement proportionnelle à la perception des avantages économiques qu'elles peuvent en retirer. En règle générale, les entreprises poursuivent un double objectif de profit et de croissance et l'investissement en est le vecteur privilégié. Atteindre cet objectif passe par l'accroissement des marges et du volume des ventes. Par leur coopération au sein du PRIDES, les PME devront pouvoir avoir accès à des ressources spécifiques, des compétences ou des services qui ne sont pas disponibles directement sur le marché, mais également mutualiser des moyens leur permettant de valoriser et accroître leurs avantages compétitifs.

- **Améliorer la performance des entreprises adhérentes**

Cette performance globale vise à activer tous les leviers du développement, via des actions collectives et des aides individuelles directes. Le soutien public apporté à l'innovation, l'usage des TIC et l'exportation des PME doivent permettre à ces dernières d'accroître leurs chiffres d'affaire et induire des créations d'emploi. De façon complémentaire, investir dans les ressources humaines et sensibiliser les entreprises à la responsabilité sociale et environnementale améliorent la productivité, la qualité et l'image de l'entreprise.

## ■ ■ Modalités de mise en œuvre

Les PRIDES sont ouverts à toute entreprise implantée sur le territoire régional.

## ■ ■ Moyens affectés et partenaires financiers

Le label « PRIDES » de la Région se traduit par un contrat d'objectifs signé pour trois ans entre le PRIDES et la Région. Il est assorti d'une convention financière annuelle qui l'assure :

- d'une aide au fonctionnement et à l'animation (coordination, offre de services collectifs...)
- d'une aide à la réalisation des projets coopératifs de ses adhérents

Les entreprises membres peuvent parallèlement bénéficier d'une aide individuelle directe (prêt à taux zéro, subvention).

## ■ ■ Impacts / évaluation

Un processus d'évaluation est en cours, il permettra de configurer la poursuite de la démarche PRIDES sur l'exercice 2011-2014.

## ■ ■ Pour en savoir plus

Rendez-vous sur :

[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr) ■ [www.essenregion.org](http://www.essenregion.org)

### Contact

**Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
27, place Jules Guesde - 13481 Marseille Cedex 20

**Direction de l'économie, de la recherche, de l'innovation,  
et de l'enseignement supérieur (DERIES)**  
Tél : 04.88.73.65.12.



*Cette fiche a été réalisée par l'Avise,  
dans le cadre de l'animation du centre de ressources [www.essenregion.org](http://www.essenregion.org),  
avec le soutien du Fonds social européen*